

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Séance du 17 juin 2010

L'an deux mille dix

et le 17 juin,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME HENRY Mireille – GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice
ADJOINTS

- MM. BARBE Paul – BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie – IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MME CUCCIA Andrée – Mme MICHEL Françoise - MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MME EYRAUD Marlène - M. PETITJEAN Daniel - MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette –

ABSENTS : M. BERTON Christian – Mme BEUCHAT Danielle - MELLES DUQUESNAY Charlene - AMBROSIO Angélique - M. BONO Guy

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 57/10 - Convention de partenariat avec le collectif des bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC)

Monsieur TEIXIER expose :

La pratique du « désherbage » consiste, dans les bibliothèques, à nettoyer les rayonnages des ouvrages périmés, défraîchis ou sans intérêt sur le plan culturel. Elle garantit une bonne gestion de l'espace et stimule l'activité des prêts et la lecture sur place.

Certains de ces livres peuvent être donnés au COBIAC dont l'action permet de contribuer prioritairement au développement de la lecture dans les pays partenaires (Maroc, Algérie, Liban, Egypte, Palestine, Laos, Congo-Brazzaville, Burkina Faso, Comores) et aux échanges culturels internationaux.

La collaboration entre le COBIAC et la Commune, sous la forme d'une convention de partenariat, portera sur la fourniture d'ouvrages et de collections de périodiques issus des fonds désaffectés dûment désaffectés au COBIAC qui se chargera de les acheminer vers les bibliothèques et réseaux de lecture des pays partenaires.

La cotisation annuelle pour l'année 2010 s'élève à 50 €

Les livres restants pourront être distribués dans les établissements scolaires communaux ou détruits au « pilon ».

En conséquence, Monsieur TEIXIER demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le COBIAC pour une durée d'un an, reconductible deux fois, et à procéder au paiement de la cotisation pour la durée de la convention.

Oui le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2010.

LE MAIRE